

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004896

Rapport n°3.12 - Enseignement supérieur et Recherche - Projet ISIFC Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Enseignement supérieur et Recherche - Projet ISIFC Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Campus La Bouloie »	Montant prévu au budget 2019 : 1 107 920 € Montant de l'opération : 5 M€

Résumé :

Le contrat de développement métropolitain conclu entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole prévoit une étude de requalification urbaine du campus Bouloie-Temis et le lancement d'une première phase d'opérations à court terme (5 ans) dont la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (ISIFC) pour 5,0 M€ TDC HT. Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire a autorisé l'ouverture du concours et fixé la composition du jury. La présente délibération prévoit des modifications dans la composition de ce dernier, notamment par la création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique.

I. Contexte

Reconnu internationalement, l'ISIFC forme actuellement 162 étudiants. Au regard de l'attractivité de l'institut et de son rôle stratégique au sein de la filière santé du territoire de Grand Besançon Métropole, il est envisagé, à court et moyen terme, d'atteindre un effectif global de 320 étudiants. Actuellement hébergée dans des locaux tertiaires de 750m², l'école a besoin, pour atteindre cet objectif, de nouveaux locaux adaptés à cette croissance et ses activités.

Cette construction s'intègre dans le schéma directeur pour le campus Bouloie-Temis tel qu'il a été approuvé le 8 avril 2019 lors d'un Comité de Pilotage extraordinaire en présence des financeurs du contrat métropolitain. Ainsi est prévue une construction d'environ 2 000 m² de SDP située de façon privilégiée au cœur du campus où le nouvel établissement participera à la requalification de ce secteur du campus. Le positionnement retenu pour son implantation permet d'envisager une extension sur site à long terme.

L'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée 2023.

II. Composition du jury – Création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique

Par deux délibérations en date du 27 juin 2019, le conseil communautaire a voté d'une part l'attribution de la maîtrise d'ouvrage par l'Etat à Grand Besançon Métropole et d'autre part l'ouverture d'un concours en arrêtant les principes de constitution du jury. Il est proposé de modifier cette dernière sur deux points : la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique et le nombre de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier, au regard de l'objet du projet.

La consultation intitulée « Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (ISIFC) » a été publiée le 24 juillet 2019 et sera close le 16 septembre 2019. Le jury du concours de maîtrise d'œuvre aura dans un premier temps à sélectionner les candidats admis à remettre un projet et dans un second temps à classer les projets remis par les candidats en mars 2020 (selon le planning prévisionnel). Le jury aura également à se prononcer sur le montant des primes attribuées aux candidats non retenus.

Au regard de l'inscription du projet ISIFC dans le programme plus global de requalification du campus Bouloie-Temis, le jury doit pouvoir s'appuyer sur l'expertise des élus représentants de Grand Besançon Métropole en charge de ces grands projets, des élus représentants de l'Université de Franche-Comté en charge également de ces projets, des représentants de l'Etat, propriétaire et financeur, et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, financeur.

Il est donc proposé de revoir la composition adoptée par le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 27 juin 2019 et de la fixer désormais, comme suit :

- Les membres élus de la commission d'appel d'offres spécifique (5 titulaires et 5 suppléants) représentants Grand Besançon Métropole.
- Le président de la commission d'appel d'offres qui sera président du jury et chargé de nommer les membres du jury autres que les membres élus cités ci-dessus.
- Les personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins un tiers des membres du jury ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats.
- Cinq personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du projet dont trois représenteront l'Université de Franche Comté, une le Rectorat de l'académie de Besançon et une le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

L'ensemble de ces personnes, membres du Jury, auront voix délibérative. Il est ainsi proposé d'élire une Commission d'Appel d'Offres spécifique qui sera composée :

- du Président du Grand Besançon Métropole ou de son représentant (désigné par arrêté du Président)
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus par le Conseil.

III. Modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique - Conditions de dépôt des listes

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil Communautaire avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **fixe la composition du jury de maîtrise d'œuvre telle que présentée ci-dessus,**
- **crée la Commission d'Appel d'Offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (ISIFC),**
- **fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées ci-dessus.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

